



69550
Téléphone : 04 74 89 30 24
Email : mairie@amplepuis.fr
Site : www.amplepuis.fr



MAIRIE D'AMPLEPUIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°13

OBJET :

PROJET DE REQUALIFICATION DU PARKING DE L'ÉGLISE AVANT PROJET DEFINITIF ET FIXATION DE LA REMUNERATION DEFINITIVE DE LA MAITRISE D'OEUVRE

Le maire certifie sous sa responsabilité la caracté-
re exécutoire de cet acte.

En exercice : 27
membres

Présent(s) : 17

Pouvoir(s) : 9

Absent(s) : 10

Délibération comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

Publication le : 23/5/25

23/5/25

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt mai deux mille vingt-cinq, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance :

René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Sandrine DEVEAUX, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Jean-Pierre HERRADA (à Sandrine DEVEAUX), Laurence PIERRAT (à Henri BURNICHON), Angélique GONIN-CHARTIER (à André DAMAIS), Aurélie LEDIEU (à Simone GUEYDON), Alexis DEBORD (à Corinne GELIN), Emmanuel MAETZ (à Peggy ROUGE-PIPEREAU), Romain COLLIER (à Pascale CERNICCHIARO), Patricia BALMONT (à Daniel DUMONET), Dimitri GIRARD (à Patricia PIVOT)

Le ou les membres absent(s) : Jean-Pierre HERRADA, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Aurélie LEDIEU, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Emmanuel MAETZ, Romain COLLIER, Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD

Vu la décision du Maire n° 24/12/034 du 28 décembre 2024 approuvant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement CLE INGENIERIE ;

Vu la délibération du 11 février 2025 portant demande de DSIL dans le cadre du projet de requalification du parking de la Cure ;

Vu la délibération n°8 du 1^{er} avril 2025 portant changement de dénomination du parking de la Cure en parking de l'église ;

Vu la délibération n°10 du 1^{er} avril 2025 fixant la rémunération de la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la requalification du parking de l'église ;

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme-travaux réunie le 7/05/2025

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, affaires générales du 12/05/2025

Considérant qu'une erreur matérielle est présente dans la délibération n°10 du conseil municipal en date du 1^{er} avril 2025 ;

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'avant-projet définitif et le montant des travaux arrêtés à ce stade à 739 929.33€ HT.
- **FIXE** le montant définitif de forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre à 31 624.50€ HT (en lieu et place de 41 720.00€ HT), conformément au CCAP
- **APPROUVE** le lancement de l'opération de travaux

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 20 mai 2025

La secrétaire de séance
Peggy ROUGE-PIPEREAU



Le Maire,
René PONTET